

## CONTENUS

---

Actualités.....	1
Chavez donne son appui au manifeste brésilien.....	1
OMPI : Traité sur la protection des organismes de radiodiffusion.....	1
États-Unis – Corée : évolution du dossier .....	2
Libre-échange et industrie du divertissement.....	2
Les demandes des industries américaines .....	2
La convention de l'UNESCO n'a pas sauvé la Corée d'Hollywood.....	2
Une réponse du Réseau international pour la diversité culturelle à la crise coréenne.....	3

---

### Actualités

#### *Chavez donne son appui au manifeste brésilien*

Le président du Venezuela, Hugo Chavez, a signé le Manifeste des Amériques pour la « Défense de la nature et de la diversité culturelle », une initiative des mouvements sociaux et agricoles. Ce manifeste dénonce le modèle de développement capitaliste en tant que cause de graves problèmes pour l'humanité.

Le document signé par Chavez à Curitiba, dans l'état du Parana (Brésil), allègue que le capitalisme n'apporte du bien-être qu'à une infime partie de la société tout en empêchant la majorité de la population de jouir de conditions de survie minimales.

Chavez a insisté pour que ce modèle soit changé, « sans quoi il n'y aura pas d'avenir pour la planète ». Il a aussi défendu un modèle d'intégration différent pour l'Amérique latine et a confirmé qu'il rejetait l'accord de libre-échange des Amériques proposé par les Etats-Unis.

Source : « Hugo Chávez suscribe documento de movimientos sociales brasileños », *Prensa latina*, 20 avril 2006.

---

#### *OMPI : Traité sur la protection des organismes de radiodiffusion*

Les délégués de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), dont les traités Internet ont déjà été ratifiés par au moins 50 pays, devront discuter lors de leur prochaine rencontre de nouveaux droits pour les grandes compagnies de radiodiffusion dans le cadre d'un projet de Traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion.

L'auteur Robin Gross trouve inquiétant que ce projet de traité propose la création de toutes pièces de nouveaux droits de propriété intellectuelle pour les compagnies de radiodiffusion, bien que celles-ci ne soient ni le créateur ni le propriétaire du matériel qu'elles diffusent. Elle trouve aussi alarmante la proposition des Etats-Unis de réguler la transmission sur l'Internet de fichiers audiovisuels à des fins récréatives.

Madame Gross estime qu'il est dangereux et inapproprié qu'une ébauche de traité international prenne en charge la création de toutes pièces de nouveaux droits. Un tel document devrait, selon elle, harmoniser les normes légales existant déjà au sein des législations nationales et s'abstenir d'en créer de nouvelles.

Du point de vue des artistes, le traité de l'OMPI sur la radiodiffusion placerait les droits des créateurs sous ceux des compagnies de radiodiffusion. Les artistes se verraient ainsi contraints à demander la permission aux radiodiffuseurs pour pouvoir utiliser leur propre matériel.

Source : Robin Gross, « WIPO Broadcasting Treaty Contains Unsupported Webcasting and "Digital Locks" », *Intellectual Property Watch*, 6 mai 2006.

---

## États-Unis – Corée : évolution du dossier

L'annonce de négociations en prévision de la conclusion d'un accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée continue de faire des vagues.

Différents acteurs s'expriment sur la question. Ci-dessous, les résumés des interventions d'un groupe de réflexion coréen, des lobbys américains, d'un consultant indépendant et du Réseau international pour la diversité culturelle.

### *Libre-échange et industrie du divertissement*

Selon l'Institut coréen de politique culturelle et touristique (KCTPI), un accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée aura un impact majeur sur l'industrie du divertissement. En novembre dernier, le groupe de réflexion aurait analysé deux scénarios possibles, le premier étant que la Corée maintienne partiellement les barrières commerciales dans l'industrie du divertissement, le second étant que le pays abolisse en entier ces barrières. Dans un cas comme dans l'autre, les résultats sont les mêmes : un accord de libre-échange entraînera une baisse importante de la production cinématographique, télévisuelle et éditoriale. Cependant, le KCTPI indique que l'industrie de l'impression serait la seule des industries du divertissement à connaître une augmentation de ses activités. Pour le KCTPI, il est illusoire de croire que l'accord de libre-échange profitera à tous les secteurs de l'économie et on peut anticiper une détérioration des secteurs de la télédiffusion et de l'industrie cinématographique au niveau de la production locale.

Source : Kim Sung-jin, « US FTA set to impact entertainment industry », *Korea Times*, 24 mars 2006.

### *Les demandes des industries américaines*

Les représentants des différentes industries américaines ont fait part, le 14 mars dernier à Washington, de leur liste de souhaits au Délégué commercial général des États-Unis. Dans l'ensemble, cette liste se résume en deux requêtes principales : ouverture du marché coréen des services et élimination des différentes réglementations et barrières en place.

Richard Holwill, le représentant d'Alticor, l'une des 26 organisations représentées à cette occasion, a demandé l'abolition de toutes les réglementations touchant au secteur des services, notamment celles ayant trait aux médias, à la télédiffusion, aux communications et à l'audiovisuel.

En ce qui concerne la télédiffusion, M. Holwill a dit souhaiter l'abolition des restrictions de temps d'antenne pour la programmation en provenance de l'étranger et le doublage, ainsi que les limites de retransmission de publicités télévisuelles étrangères.

Source : Seung-Ryun Kim, « The US Industry Free Trade Wish List », *Donga*, 16 mars 2006.

### *La convention de l'UNESCO n'a pas sauvé la Corée d'Hollywood.*

Pour Luke Eric Peterson, la Corée n'a pas choisi la meilleure stratégie en acceptant d'emblée de réduire de moitié les quotas imposés à ses salles de cinéma (tout écran de cinéma local devant diffuser des films coréens 146 jours par années), et ce, avant même le début officiel des négociations avec les États-Unis. Selon l'auteur, les États-Unis exigeront à coup sûr, en réponse aux pressions de la Motion Picture Association of America, que la Corée réduise à nouveau ses quotas.

Plutôt que de faire cavalier seul dans ses démarches vers un accord de libre-échange, Peterson estime que la Corée aurait pu adopter une autre stratégie. À l'instar de l'Union Européenne, qui en 2003, au moment d'inclure la Pologne et la République tchèque, avait exigé de ces deux pays qu'ils amendent leurs accords commerciaux avec les États-Unis de façon à être en mesure d'introduire des politiques audiovisuelles visant à favoriser les productions télévisuelles, cinématographiques et musicales locales.

Les Etats-Unis, qui n'étaient pas très chauds à ces amendements, avaient tout de même dû accepter de revoir les accords, de peur que ceux-ci ne se voient entièrement révoqués suite à d'éventuelles pressions de l'Union européenne.

En conclusion, l'auteur nous dit que la leçon à retenir pour d'autres gouvernements ne saurait être plus claire : si l'on souhaite une protection contre les tactiques d'intimidation, on doit avoir recours à une stratégie de groupe.

Source : Luke Eric Perterson, « Culture Treaty Couldn't Save Korea from Hollywood », *Embassy Magazine*, 15 février 2006.

### *Une réponse du Réseau international pour la diversité culturelle à la crise coréenne*

Le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) a répondu à l'invitation du Bureau du Représentant américain au commerce, en soumettant un document résumant sa position sur la décision des Etats-Unis d'entreprendre une négociation pour la mise en place d'un accord de libre-échange avec la Corée.

Dans ce document, le RIDC exprime son inquiétude face au contexte dans lequel s'est prise la décision d'aller de l'avant avec les négociations. Le RIDC estime que les Etats-Unis, en exigeant de la Corée qu'elle réduise de moitié les quotas auxquels sont soumis les écrans coréens, sont allés à l'encontre de la volonté de la communauté internationale en matière de politique culturelle, comme en témoigne l'adoption massive de la Convention sur la diversité culturelle à l'UNESCO en 2005.

Le RIDC recommande donc fortement au gouvernement américain, d'une part, de proposer une exemption, sans restrictions ni limites, des biens et services culturels de l'accord de libre-échange avec la République coréenne; et d'autre part, de mettre son leadership au profit de la promotion de la diversité culturelle sur la scène internationale et aux Etats-Unis en ratifiant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le RIDC, annonce son support à la communauté cinématographique et télévisuelle coréenne dans sa lutte pour le maintien du système de quotas original. Son directeur général, Gary Neil, sera en Corée du 8 au 12 juin 2006, où il prendra part à divers événements.

Source : « INCD Responds to Korean Crisis », *Bulletin du RIDC*, Vol. 7 No. 2, avril 2006.

#### **Accords bilatéraux et diversité culturelle**

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

**Direction scientifique** : Gilbert Gagné

**Recherche et rédaction** : Danielle Lavoie

**Pour nous joindre** : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)



*Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.*